



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 46
2023

Bulletin officiel n° 46 du 7 décembre 2023

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2023/Hebdo46>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay – Modification

→ [Arrêté du 14-11-2023](#) – NOR : ESR2330959A

Écoles normales supérieures

Programmes des concours d'admission à l'École normale supérieure Paris-Saclay – Modification

→ [Arrêté du 14-11-2023](#) – NOR : ESR2330770A

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes – Session 2024

→ [Arrêté du 4-12-2023](#) – NOR : ESR2333026A

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes

→ [Arrêté du 15-11-2023](#) – NOR : ESR2330780A

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'École nationale supérieure des sciences

de l'information et des bibliothèques (Enssib) (groupe III)

→ [Arrêté du 9-11-2023](#) – NOR : ESRD2331222A

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (Ensait) (groupe III)

→ [Arrêté du 9-11-2023](#) – NOR : ESRD2331226A

Informations générales

Avis de vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

→ [Avis](#) – NOR : ESRS2330805V

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay – Modification

NOR : ESRS2330959A

→ Arrêté du 14-11-2023

MESR - Dgesip A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; Code général de la fonction publique ; loi du 23-12-1901 modifiée ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 26-10-2022

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est ainsi modifié :

1° Au dixième alinéa, les mots : « – post-DUT-BTS (options EEA-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) » sont remplacés par les mots : « – BUT (options EEA-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) ».

2° Au seizième alinéa, les mots : « Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats du concours post-DUT-BTS doivent justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT (120 crédits ECTS). » sont remplacés par les mots : « Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats du concours BUT doivent justifier de l'obtention d'un BUT2 (120 crédits ECTS) ou d'un BUT3 (180 crédits ECTS). ».

3° À l'avant-dernier alinéa, les mots : « post-DUT-BTS » sont remplacés par les mots : « BUT ».

Article 2 – À l'article 10 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé, les mots : « post-DUT-BTS » sont remplacés par les mots : « BUT ».

Article 3 – L'article 12 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 12 – Économie et gestion

Économie et gestion

Le concours économie et gestion comporte les épreuves suivantes réparties en quatre options :

Épreuves écrites d'admissibilité :

Option I : option économique et de gestion

1. Composition de mathématiques et statistiques (durée : 4 heures ; coefficient 4).
2. Composition d'analyse microéconomique (durée : 4 heures ; coefficient 4).
3. Composition d'analyse macroéconomique (durée : 4 heures ; coefficient 2).
4. Épreuve à options (durée : 4 heures ; coefficient 2). Les candidats choisissent à l'inscription l'une des options suivantes :
 - 4.1. Option à dominante gestion pour laquelle l'usage du plan comptable général est autorisé.
 - 4.2. Option à dominante économique.

Option II : option économique et commerciale générale (ECG)

L'admissibilité pour l'option II (ECG) est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des grandes écoles de management (HEC, Essec, ESCP-EAP).

Épreuves orales d'admission :

Option I : option économique et de gestion

1. Entretien à partir d'un texte de caractère général (coefficient 3) remis au candidat 30 minutes avant l'épreuve.
2. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV. L'épreuve consiste en la synthèse et le commentaire d'un document sonore portant sur un sujet d'intérêt général, économique et/ou sociologique. Elle est organisée selon les modalités suivantes :

- Un fichier audio de 3 minutes et 30 secondes à 4 minutes dans la langue choisie est proposé au candidat, qui bénéficie de 30 minutes de préparation pour une présentation orale de 12 à 15 minutes.
- Le reste du temps de passage sera consacré à l'entretien, qui permet d'apprécier la qualité de la réflexion du candidat, la précision de la langue, ainsi que l'autonomie langagière.

3. Interrogation d'analyse économique (coefficient 3).

Option II : option économique et commerciale générale (ECG)

1. Entretien (coefficient 3) à partir d'un texte de caractère économique ou social remis au candidat 30 minutes avant l'épreuve.
2. Interrogation de spécialité (coefficient 1) :
 - Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en classe préparatoire ECG.
 - Économie, sociologie et histoire du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en classe préparatoire ECG. »

Article 4 – Le dix-huitième alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 3. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV. L'épreuve consiste en la synthèse et le commentaire d'un document sonore portant sur un sujet d'intérêt général, économique et/ou sociologique. Elle est organisée selon les modalités suivantes :

- Un fichier audio de 3 minutes et 30 secondes à 4 minutes dans la langue choisie est proposé au candidat, qui bénéficie de 30 minutes de préparation pour une présentation orale de 12 à 15 minutes.
- Le reste du temps de passage sera consacré à l'entretien, qui permet d'apprécier la qualité de la réflexion du candidat, la précision de la langue, ainsi que l'autonomie langagière.

L'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé pour le japonais. »

Article 5 – La présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 14 novembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Écoles normales supérieures

Programmes des concours d'admission à l'École normale supérieure Paris-Saclay – Modification

NOR : ESR2330770A

→ Arrêté du 14-11-2023

MESR - Dgesip A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 9 ; arrêté du 26-10-2022

Article 1 – À l'article 8 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé, les mots : « Groupe post-DUT-BTS (options CG-GE-GM) », en intitulé, sont remplacés par les mots : « Groupe BUT (options CG-GE-GM) ».

Article 2 – L'article 10 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 10 – Économie et gestion

Option I : option économique et de gestion

Option II : option économique et commerciale générale

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ, OPTION I

I. Mathématiques et statistiques

I.1 Éléments de logique

La logique nécessaire pour l'argumentation et la démonstration mathématique est travaillée transversalement sans que sa maîtrise soit un attendu de la formation, dans la continuité des intentions du programme de mathématiques complémentaires. Cela ne doit pas faire l'objet d'un exposé théorique. Les étudiants apprennent ou perfectionnent la pratique en situation de :

- l'utilisation des connecteurs logiques « et », « ou » ;
- l'utilisation du quantificateur universel ;
- l'identification dans le cas d'une proposition conditionnelle de la proposition directe, sa réciproque et sa négation ;
- l'utilisation des expressions « condition nécessaire », « condition suffisante » ;
- la formulation de la négation d'une proposition ;
- l'utilisation d'un contre-exemple pour infirmer une proposition universelle ;
- l'utilisation explicite des types de raisonnement spécifiques : raisonnement par disjonction des cas, recours à la contraposée, raisonnement par l'absurde, raisonnement par récurrence.

On introduit les symboles de somme Σ et le produit π dans le cas fini.

I.2 Ensemble et combinatoire

Ensemble

- opérations élémentaires sur les parties d'un ensemble : intersection, réunion, complémentation ;
- ensemble des parties d'un ensemble, inclusion, partition ;
- produit cartésien d'un nombre fini d'ensembles.

Relations binaires

- définition, propriétés : réflexibilité, symétrie, antisymétrie, transitivité ;
- graphe d'une relation ;
- ordre, relation d'équivalence, classes d'équivalence. Application à la relation de préférence et aux classes d'indifférence ;
- notions de majorant, de minorant, de plus grand élément, de plus petit élément.

Applications

- injection, surjection, bijection.

Combinatoire

L'objectif est de fournir aux étudiants les outils de combinatoire nécessaires pour les calculs probabilistes.

- nombre d'applications d'un ensemble fini dans un autre ;
- permutation, arrangement, combinaison ;
- coefficient binomial, factorielle ;
- $\sum_{k=1}^n c$; $\sum_{k=1}^n k$;

- formule du binôme.

I.3 Algèbre linéaire

Espace vectoriel \mathbb{R}^n

- famille de vecteurs : combinaison linéaire, sous-espace vectoriel ;
- indépendance linéaire, base, dimension ;
- application linéaire, noyau et image d'une application linéaire. Matrice d'une application linéaire ;
- $\mathcal{M}_{p,q}(\mathbb{R})$, opérations sur les matrices. Transposition d'une matrice. Matrices inversibles. Matrices symétriques.

Systemes d'équations linéaires

- écriture matricielle, système de Cramer, résolution par la méthode du pivot de Gauss ;
- rang d'une matrice.

Réduction

- valeur propre d'une matrice, vecteur propre, sous-espace propre associé ;
- matrices diagonales, matrices diagonalisables, exemples de diagonalisation ;
- une matrice de taille n ayant n valeurs propres distinctes est diagonalisable (théorème admis) ;
- une matrice symétrique est diagonalisable (théorème admis).

I.4 Analyse mathématique

Suites

- intervalle ouvert, intervalle fermé. Exemples d'ensembles ouverts, ensembles fermés définis par des systèmes d'inéquations ;
- suites de nombres réels. Suites croissantes, suites décroissantes ;
- suites usuelles : suites arithmétiques et géométriques. L'étude d'une suite arithmético-géométrique doit être guidée vers l'étude d'une suite géométrique ;
- limite d'une suite. Théorème d'encadrement par des suites convergentes de même limite (théorème des gendarmes), théorème de la limite monotone (théorèmes admis).

Fonctions de \mathbb{R} dans \mathbb{R}

- limite d'une fonction en un point. Continuité (tout exposé théorique sur ce sujet est à exclure) ;
- étude des fonctions numériques : dérivée, tableau de variation, représentation graphique. Recherche d'extrema locaux et globaux. Exemples d'études d'asymptotes ;
- fonctions usuelles : linéaire, polynômes, logarithmique, exponentielle, puissance, valeur absolue ;
- théorème de Rolle (sans démonstration), formule de Taylor, développements limités d'ordre 1 ou 2, allure locale du graphe d'une fonction en un point ;
- croissances comparées ;
- fonctions convexes deux fois continûment dérivables.

Fonctions de \mathbb{R}^n dans \mathbb{R}

- dérivées partielles, points critiques ;
- matrice hessienne, formule de Taylor d'ordre 2 (sans démonstration) ;
- fonctions concaves, convexes ;
- recherche d'extrema locaux : conditions nécessaires, conditions suffisantes ;
- recherche d'extrema locaux sous contrainte homogène. Méthode des multiplicateurs de Lagrange.

Intégration dans \mathbb{R}

- intégrale d'une fonction positive sur un segment, généralisation à une fonction de signe quelconque ;
- utilisation des fonctions primitives pour le calcul des intégrales ;
- intégrale généralisée (définition et exemples) ;
- intégration par parties.

I.5 Statistique descriptive

Ces notions gagnent à être illustrées par des exemples tirés d'autres disciplines.

Analyse statistique d'une variable

- définition d'une variable statistique : population, caractères, modalités ;
- effectifs, fréquence, fréquences cumulées ;
- représentations graphiques ;
- caractéristiques de position : mode, médiane, quantile, moyenne ;
- caractéristiques de dispersion dans le cas où l'ensemble des modalités est \mathbb{R} : étendue ; intervalles interquartiles ; variance, écart-type, coefficient de variation.

Analyse statistique de deux variables ; tri croisé

- tableau d'effectifs, fréquences marginale et conditionnelle ;
- covariance, coefficient de corrélation linéaire, ajustement linéaire par la méthode des moindres carrés.

I.6 Éléments de théorie de probabilités

Généralités

- expérience aléatoire, événements, système complet d'événements ;
- définition mathématique de la probabilité ;
- probabilités conditionnelles. Notation $P_B(A)$, formule des probabilités totales, formule de Bayes ;
- indépendance en probabilité d'événements.

Variabes aléatoires

- définition d'une variable aléatoire à valeurs réelles ou plus généralement à valeurs dans \mathbf{R}^n ;
- variables aléatoires réelles discrètes :
 - loi de probabilité. Fonction de répartition $F_X(x) = P(X \leq x)$. Espérance ou moyenne. Variables centrées ;
 - variable aléatoire $Y=g(X)$ fonction d'une variable aléatoire discrète X , où g est définie sur l'ensemble des valeurs prises par X ;
 - variance, écart-type, moment d'ordre 2, variables réduites ;
- vecteurs aléatoires discrets (à valeurs dans \mathbf{R}^n) :
 - loi de probabilité d'un vecteur à valeur dans \mathbf{R}^n ;
 - lois marginales, lois conditionnelles ;
 - indépendance de deux variables aléatoires réelles ;
- indépendance de n variables aléatoires réelles :
 - espérance mathématique du produit de deux variables aléatoires indépendantes ;
 - variance d'une somme de variables aléatoires indépendantes ;
 - covariance, coefficient de corrélation linéaire, variance d'une somme de deux variables aléatoires.
- lois discrètes usuelles : loi certaine, loi de Bernoulli, binomiale, hypergéométrique, géométrique, de Poisson (propriétés admises) ;
- Variables aléatoires à densité :
 - définition d'une densité de variable aléatoire. Exemples simples de fonctions d'une variable aléatoire, tels que $aX + b$, X^2 , $\exp X$;
 - espérance ou moyenne. Variables centrées ;
 - variance, écart-type. Moment d'ordre 2. Variables centrées réduites ;
 - lois définies par une densité usuelle : loi uniforme, exponentielle, normale (ou de Laplace-Gauss).

Estimation

- échantillonnage ;
- risque quadratique ;
- estimateur, biais d'un estimateur ;
- estimation ponctuelle d'une proportion. Loi faible des grands nombres (sans démonstration).

II. Analyse microéconomique

Théorie du consommateur

- modélisation du comportement de consommation : relation de préférence et fonction d'utilité ;
- équilibre du consommateur : maximisation de l'utilité, minimisation de la dépense, dualité ;
- statique comparative (équation de Slutsky) ;
- applications : choix intertemporel ; arbitrage travail-loisir.

Théorie du producteur

- description de la technologie, fonction de production ;
- équilibre du producteur en concurrence pure et parfaite : maximisation du profit et minimisation du coût.

Équilibre concurrentiel

- équilibre partiel en concurrence pure et parfaite ;
- notion de surplus économique, de variation de surplus : réglementation, taxation ;
- équilibre général de concurrence : économie d'échange pur, économie de production ;
- optimum de Pareto et théorèmes de l'économie du bien-être.

Concurrence imparfaite

- notions élémentaires de théorie des jeux : stratégie dominante, équilibre de Nash, dilemme du prisonnier. Les candidats devront être capables de raisonner en utilisant ces outils fondamentaux dans un cadre impliquant 2 joueurs et

- 2 stratégies pour chaque joueur ;
- monopole (simple, naturel, discriminant) ;
- oligopoles (Cournot, Bertrand, Stackelberg, cartel) ;
- concurrence monopolistique.

Défaillances de marché

- biens collectifs : équilibre de souscription volontaire, condition de Bowen-Lindahl-Samuelson, équilibre de Lindahl ;
- externalités, incitations à la Pigou, création de droits de propriété ;
- notions élémentaires sur l'asymétrie d'information : aléa moral, antisélection. Il s'agira, pour les candidats, de bien comprendre les logiques économiques sous-jacentes à ces deux concepts et d'être capables d'identifier les situations économiques correspondantes.

III. Analyse macroéconomique

Les grandes fonctions de la macroéconomie

- répartition du revenu : consommation et épargne ;
- production, capital et investissement ;
- travail, emploi et chômage.

L'analyse monétaire et financière

- monnaie, prix et inflation ;
- financement de l'économie ;
- marchés financiers.

L'équilibre macroéconomique et l'analyse des politiques économiques

- justifications et limites de l'intervention de l'État dans l'économie ;
- politiques économiques : nature, objectifs et instruments ;
- modèles d'équilibre macroéconomique de court-terme : IS/LM, IS/LM/BP, AS/AD.

L'économie internationale

- principales théories du commerce international ;
- régimes de change et déterminants des taux de change ;
- système monétaire et financier international ;
- union monétaire et zone monétaire optimale.

IV. Épreuves à option

IV.1 Épreuve à option à dominante gestion

Étude de cas portant sur l'option à dominante gestion.

Notions fondamentales.

Les principes comptables.

Méthodologie comptable : la comptabilité en partie double ; le jeu des comptes ; le bilan ; les charges et les produits ; le résultat comptable.

Cadre conceptuel et normalisation.

Les opérations de fin d'exercice : inventaire, bilan, compte de résultat.

Documents d'analyse des résultats et des flux.

Notions sur le calcul des coûts.

L'analyse des charges d'exploitation : charges directes et indirectes ; charges d'activité et charges de structure.

Les méthodes de calcul des coûts : coûts complets (méthode des centres d'analyse et des coûts à base d'activité).

Éléments d'optimisation pour la gestion d'entreprise.

Gestion financière.

Analyse de la rentabilité et de la structure financière.

Notion d'actualisation et critères de choix des investissements.

Notions de valeur de l'entreprise.

Théorie des organisations économiques.

La nature des organisations économiques : institutions, coûts de transaction, droits de propriété, relation d'agence.

Choix stratégiques et éléments d'économie industrielle.

Notions élémentaires sur les systèmes d'information.

Incitations, motivations, culture d'entreprise.

Notions d'efficacité interne de l'entreprise.

IV.2 Épreuve à option à dominante économique

Histoire économique et sociale des principaux pays industrialisés au XXe siècle

- histoire économique des nations européennes et des États-Unis d'Amérique de la Première à la Seconde Guerre mondiale ;
- développement économique, démographie, inégalités et chômage en Allemagne, aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, au Japon et en Chine de la Seconde Guerre mondiale au tournant du XXIe siècle ;

- les politiques sociales, l'État providence : développement et limites.

Histoire économique de l'ex-bloc soviétique et des pays émergents

Les anciens États à économie planifiée

- l'épuisement du modèle de développement des systèmes économiques centralisés : Union soviétique et Chine.

Les pays émergents

- bilan économique de la colonisation et de la décolonisation ;
- la différenciation du développement et l'éclatement de la notion de tiers-monde : émergence des nouveaux pays industrialisés et de la Chine ;
- le modèle de développement économique de l'Asie orientale et du Sud-Est ;
- la persistance de la sous-industrialisation et de la pauvreté dans les pays les plus pauvres ;
- indicateurs de croissance, de développement et d'insertion dans le commerce international.

Évolution de l'économie internationale : mondialisation et régionalisation

L'Union européenne (UE)

- histoire des communautés européennes de 1950 à la crise de 2008 : politique tarifaire, politique énergétique, politique technologique, politique de la concurrence, politique agricole commune, politique monétaire européennes ;
- l'élargissement de l'UE et les enjeux liés à l'intégration européenne dans la première décennie du XXI^e siècle.

L'OMC et les échanges internationaux

- la recherche d'un nouvel ordre économique international. Les zones économiques régionales et l'évolution de l'économie internationale. La mise en place et le fonctionnement de l'OMC ;
- l'évolution du partage international du travail, délocalisations, éclatement des systèmes productifs, enjeux de souveraineté et maîtrise des technologies clés ;
- débats sur la désindustrialisation des pays européens et de l'Amérique du Nord ;
- le développement des transports et des systèmes d'information, effet sur la structure des entreprises et la décomposition des processus productifs ;
- les marchés internationaux de produits agricoles et des matières premières.

Financiarisation des économies jusqu'à la crise de 2008

- les dynamiques non linéaires de financiarisation des économies et leurs conséquences ;
- évolution des systèmes monétaires et financiers au XX^e siècle ;
- les enseignements des crises monétaires et financières au XX^e siècle.

Enjeux environnementaux au XX^e siècle

- impact du développement économique sur l'environnement : de la prise de conscience aux prémices de l'action.

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ, OPTION II

Suite à la mise en œuvre depuis la rentrée 2021 des nouveaux programmes des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) pour la filière économique et commerciale, voie générale (ECG), les candidats ont suivi l'un des 4 parcours suivants :

- mathématiques approfondies et histoire, géographie et géopolitique (HGG) ;
- mathématiques approfondies et économie, sociologie et histoire (ESH) ;
- mathématiques appliquées et histoire, géographie et géopolitique (HGG) ;
- mathématiques appliquées et économie, sociologie et histoire (ESH).

Les candidats sont donc amenés à passer les épreuves de la banque BCE correspondant aux enseignements du parcours suivi durant leurs deux années de CPGE voie générale ECG.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Option I : option économique et de gestion

Langue vivante étrangère

L'épreuve de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe.

L'épreuve orale comporte le compte-rendu organisé et le commentaire d'un document radiophonique authentique d'une durée comprise entre 3 minutes et 30 secondes et 4 minutes.

Les documents abordent des sujets contemporains et portent sur les problématiques politiques, économiques, culturelles et sociales spécifiques aux domaines linguistiques concernés.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Interrogation d'analyse économique

L'interrogation porte sur l'intégralité du programme des épreuves écrites d'analyse microéconomique et d'analyse macroéconomique. Les candidats devront, en outre, être capables de replacer les principales théories dans le cadre général de l'histoire de la pensée économique et d'illustrer ces théories par des exemples puisés dans les faits économiques contemporains.

Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte à caractère général suivi de questions permettant d'apprécier :

- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer ;
- l'aptitude du candidat à dégager pour l'essentiel le sens et l'intérêt des documents à l'étude et à manifester une réaction personnelle.

Option II : option économique et commerciale générale (ECG)

Interrogation de spécialité

Le programme de l'épreuve correspond au programme proposé en classe préparatoire ECG.

Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte à caractère général suivi de questions permettant d'apprécier :

- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer ;
- l'aptitude du candidat à dégager pour l'essentiel le sens et l'intérêt des documents à l'étude et à manifester une réaction personnelle. »

Article 3 – La présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 14 novembre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes – Session 2024

NOR : ESRS2333026A

→ Arrêté du 4-12-2023

MESR - Dgesip - DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 décembre 2023, les épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2024 se dérouleront ainsi qu'il suit :

Inscriptions : du 9 décembre 2023 au 16 janvier 2024 à 17 heures, pour l'ensemble des épreuves, sur le serveur de la Banque d'épreuves littéraires : www.concours-bel.fr.

Épreuves d'admissibilité : les 9, 12 et 16 avril 2024 pour les épreuves de la Banque d'épreuves littéraires et du 22 au 26 avril 2024 pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes.

Centres, pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes, au choix des candidats : Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Paris, Rennes, Strasbourg ou Toulouse.

La directrice de l'École nationale des chartes est chargée de l'organisation de ces épreuves.

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes

NOR : ESRS2330780A

→ Arrêté du 15-11-2023

MESR - Dgesip A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 15 novembre 2023, Philippe Dépincé, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université de Nantes, pour un mandat d'une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2024.

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) (groupe III)

NOR : ESRD2331222A

→ Arrêté du 9-11-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 9 novembre 2023, Yannick Manach, attaché principal d'administration, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) (groupe III), du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2027.

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (Ensait) (groupe III)

NOR : ESRD2331226A

→ Arrêté du 9-11-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 9 novembre 2023, Virginie Guyodo, ingénieure de recherche, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (Ensait) (groupe III), du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2027.

Avis de vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

NOR : ESRS2330805V

→ Avis

MESR - Dgesip A1-5

Les fonctions de directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Ensea) sont déclarées vacantes à compter du 12 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 75-29 du 15 janvier 1975 modifié portant statut de l'école, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration de l'établissement. Son mandat est de cinq ans, renouvelable.

Le directeur a vocation à inscrire son action dans le cadre de la dynamique de la stratégie du site, qui pourrait prendre la forme d'une intégration de l'école au sein de CY Cergy Paris Université. Le dossier de candidature devra prendre en compte cet objectif retenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour assurer l'avenir de l'Ensea et renforcer la cohérence de son dispositif sur le site de Cergy.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article L. 122-2 du Code général de la fonction publique.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment une déclaration d'intention, une lettre de motivation et curriculum vitae détaillé, précisant en particulier les compétences et les capacités et expériences professionnelles du candidat, devront parvenir au **plus tard le 21 janvier 2024 avant midi (le cachet de La Poste faisant foi)** à Madame la directrice des ressources humaines de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, 6 avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise Cedex, et être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante : direction@ensea.fr.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction stratégie et qualité des formations - Département qualité et reconnaissance des diplômes (Dgesip A1-5) par courrier électronique à l'adresse suivante : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.